

SCI KVAIMMO
Société civile immobilière
Capital : 1 000,00 €
Siège social : 27 rue de Derrière les murs
02400 AZY SUR MARNE
918 589 615 R.C.S SOISSONS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix heures, les associés de la SCI KVAIMMO se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Alexandre BOURNIQUE, associé, propriétaire de 240 parts
- Monsieur Valentin BOURNIQUE, associé, propriétaire de 240 parts
- Madame Khadija ZUINE, gérante et associée, propriétaire de 520 parts

Madame Khadija ZUINE est nommée en qualité de Présidente de l'assemblée, fonction dument acceptée par celle-ci.

Le président constate que le corum est atteint, que la gérance est présente, et que l'Assemblée Extraordinaire, régulièrement convoquée par la gérance, peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Agrément de la cession de parts sociales entre Monsieur Alexandre BOURNIQUE et Monsieur Nicolas BOURNIQUE
- Agrément de la cession de parts sociales entre Monsieur Valentin BOURNIQUE et Monsieur Nicolas BOURNIQUE
- Agrément de la cession de parts sociales entre Madame Khadija ZUINE et Monsieur Nicolas BOURNIQUE
- Agrément de la cession de parts sociales entre Madame Khadija ZUINE et Monsieur Eric PERRIN
- Modification des modalités de nomination de la gérance
- Modification de l'article 8 des statuts suite à la cession de parts
- Modification de l'article 12.1 des statuts suite à la modification des modalités de nomination de la gérance.
- Pouvoirs – Frais divers

PREMIERE RESOLUTION – Agrément de la cession de parts sociales entre Monsieur Alexandre BOURNIQUE et Monsieur Nicolas BOURNIQUE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Monsieur Alexandre BOURNIQUE de céder 19 de ses parts sociales numérotées de 742 à 760 à Monsieur Nicolas BOURNIQUE, autorise cette cession et agréé ce dernier comme nouvel associé à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devrait intervenir avant le 30 juin 2025.

Passé ce délai, le demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – Agrément de la cession de parts sociales entre Monsieur Valentin BOURNIQUE et Monsieur Nicolas BOURNIQUE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Monsieur Valentin BOURNIQUE de céder 19 de ses parts sociales numérotées de 782 à 1 000 à Monsieur Nicolas BOURNIQUE, autorise cette cession et agrée ce dernier comme nouvel associé à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devrait intervenir avant le 30 juin 2025.

Passé ce délai, le demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – Agrément de la cession de parts sociales entre Madame Khadija ZUINE et Monsieur Nicolas BOURNIQUE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Madame Khadija ZUINE de céder 183 de ses parts sociales numérotées de 138 à 320 à Monsieur Nicolas BOURNIQUE, autorise cette cession et agrée ce dernier comme nouvel associé à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devrait intervenir avant le 30 juin 2025.

Passé ce délai, le demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – Agrément de la cession de parts sociales entre Madame Khadija ZUINE et Monsieur Eric PERRIN

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Madame Khadija ZUINE de céder 183 de ses parts sociales numérotées de 321 à 520 à Monsieur Eric PERRIN, autorise cette cession et agrée ce dernier comme nouvel associé à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société, ce qui devrait intervenir avant le 30 juin 2025.

Passé ce délai, le demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES MODALITES DE NOMINATION DE LA GERANCE

L'assemblée générale approuve de modifier les modalités de nomination de la gérance. Désormais la gérance sera nommée en Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS

L'assemblée générale approuve la modification de l'article 8 des statuts suite aux différentes cessions de parts. L'article sera complété de la mention suivante :

« A la suite d'une cession de parts en date du 28 février 2025, la répartition est du capital est la suivante :

Madame ZUINE KHDIIJA épouse PERRIN, possède les parts numérotées de 1 à 137

Monsieur BOURNIQUE Alexandre, possède les parts numérotées de 521 à 741

Monsieur BOURNIQUE Valentin, possède les parts numérotées de 761 à 981

Monsieur BOURNIQUE Nicolas, possède les parts numérotées de 138 à 320, de 742 à 760 et de 982 à 100

Monsieur PERRIN Eric, possède les parts numérotées de 321 à 520 »

Cette décision est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.1 DES STATUTS

Suite à la modification des modalités de nomination de la gérance, la mention « décision collective ordinaire » sera remplacée par « Décision collective extraordinaire »

HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS – FRAIS DIVERS

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur de l'un de ses originaux en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

Tous les frais et droits résultant des présentes seront supportés par la SCI KVAIMMO.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à onze heures trente.

Fait à PARIS, le 28 février 2025

Monsieur Alexandre BOURNIQUE



Monsieur Nicolas BOURNIQUE



Madame Khadija ZUINE



Monsieur Valentin BOURNIQUE



Monsieur Eric PERRIN

